

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BANDOL

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-cinq février à dix-sept heures, l'assemblée délibérante (29 conseillers municipaux en exercice) dûment convoquée le dix-huit février, s'est réunie en mairie annexe, rue Gabriel Péri, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Joseph, Maire.

Présents (23) : M. Joseph, Mme Bouron, M. Chorel, Mme Aymes, Mme Nadjarian, M. Bertoncini, Mme Gigout, M. Coquin, M. Bardet, Mme Paladel, M. Gauthier, Mme Mith, M. Baud, Mme Sauvan, Mme Bertoniri, M. Bonnefoy, M. Mouaddel, M. Willier, Mme Henriot, M. Mino, M. Bayle, M. Leclercq, Mme Cercio.

Représentés (04) : M. Rocheteau par Mme Bouron, Mme Luydlin par M. Gauthier, Mme Guerel par Mme Aymes, Mme Revest par M. Bertoncini.

Absents (02) : M. Lefevre, Mme Pinet.

N° et Objet : 01 - Budget principal - Vote du budget primitif - Exercice 2022

Rapporteur : Jean-Paul JOSEPH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Considérant que le débat d'orientations budgétaires s'est tenu le 04 février 2022,

Le rapporteur donne lecture à l'assemblée délibérante du rapport de présentation du projet de budget primitif 2022, joint à la convocation des conseillers municipaux.

Il est donc proposé au conseil municipal d'adopter chapitre après chapitre ce budget primitif qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes :

Pour la SECTION DE FONCTIONNEMENT à -----22 339 784,00 €

Pour la SECTION D'INVESTISSEMENT à -----8 433 797,00 €

Soit globalement ----- 30 773 581,00 €

Pour (22) : M. Joseph, Mme Bouron, M. Chorel, Mme Aymes, M. Rocheteau, Mme Nadjarian, M. Bertoncini, Mme Gigout, M. Coquin, M. Bardet, Mme Paladel, M. Gauthier, Mme Mith, M. Baud, Mme Sauvan, Mme Luydlin, Mme Bertoniri, M. Bonnefoy, Mme Guerel, M. Mouaddel, Mme Revest, M. Willier.

Contre (05) : Mme Henriot, M. Mino, M. Bayle, M. Leclercq, Mme Cercio.

Abstention (0) : néant.

adopté à la majorité

Jean-Paul JOSEPH,
Maire de Bandol

